

Calendrier de l'alternance 2021/2022

Formation : LP EAGR Entreprise Agricole et Gestion des Risques



Périodes "Entreprise"

Périodes "Université"

D Date du début du cycle de formation

E/S Date de fin de cycle de formation, correspondant au dernier examen



La date de début du contrat peut être antérieure de 3 mois à la date de début du cycle de formation.

Calendrier prévisionnel de la formation*

2021					2022																					
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août		
D 1																										
L 2																										
M 3																										
M 4																										
J 5																										
V 6																										
S 7																										
D 8																										
L 9																										
M 10																										
M 11																										
J 12																										
V 13																										
S 14																										
D 15																										
L 16																										
M 17																										
M 18																										
J 19																										
V 20																										
S 21																										
D 22																										
L 23																										
M 24																										
M 25																										
J 26																										
V 27																										
S 28																										
D 29																										
L 30																										
M 31																										

*Version à titre indicatif sur le rythme de l'alternance. La dernière version à jour est disponible auprès de l'Assistant Relations Apprentissage.

Lorsque l'étudiant-apprenti n'est pas en cours il doit être en entreprise durant la période de son contrat lorsque la localisation de celle-ci le permet.

L'employeur est en droit d'effectuer un retrait sur la rémunération correspondant à une « non-activité » en établissement de formation (se référer aux dispositions conventionnelles de l'entreprise).